

## **DOSSIER DE CANDIDATURE SYNTHETIQUE**

CALPAE

### **APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT DE LA VILLE DE MARSEILLE**

Vous trouverez dans ce dossier : Des informations pratiques. Une demande de participation financière (fiches 1- 2- 3) Une attestation sur l'honneur (fiche 4) une attestation de non modification du bureau (fiche 5).

Veillez envoyer ce dossier à [jamstein@marseille.fr](mailto:jamstein@marseille.fr) en plus du dépôt sur le guichet unique de la ville de Marseille.

## Informations pratiques

Le dossier comporte 5 fiches à renseigner impérativement.

### Fiche n° 1 : Identification

Elle nous permet de sécuriser nos communications avec vous.

### Fiche n° 2 : Description de l'action spécifique.

Cette fiche sert à décrire l'action (ou les actions) projetée(s) pour laquelle (ou lesquelles) vous demandez une subvention. Elle est très importante tant pour l'administration dont vous demandez l'aide que pour la réussite même de l'action que vous projetez, puisqu'elle doit vous permettre de souligner sa cohérence.

### Fiche n° 3 : Budget prévisionnel de l'action projetée.

Cette fiche retrace le budget prévisionnel de l'action projetée en présentant un budget équilibré en charges et en produits et en détaillant les postes de dépenses et recettes (précisez les subventions sollicitées auprès d'autres partenaires publics ou privés).

### Fiche n° 4 : Attestation sur l'honneur.

Cette fiche permet au représentant légal de la collectivité, ou à son mandataire, de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant. Votre demande ne pourra être prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

### Fiche n° 5 : Attestation de non-modification du bureau.

Votre demande ne pourra être prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

## Fiche 1 - Présentation de votre Association

### Identification :

Nom de votre association :

Adresse :

Code postal :

Téléphone :

Courrier électronique :

Numéro SIREN :

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal :

### Identification du responsable de la structure et de la personne chargée du dossier

Président.e :

Nom :

Prénom :

Courrier électronique :

La personne chargée du dossier

Nom :

Prénom :

Courrier électronique :

### Champs des actions usuelles de l'association

(Sanitaire et social, action sociale, social, asile, autres)



## Fiche 2 - Description de l'action

Présentation de l'action :

Contenus et objectifs de l'action :

Public (s) cible (s) :

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires :

Lieu (x) de réalisation :

Date de mise en œuvre prévue : Durée de l'action (précisez le nombre de mois ou d'années) :

Méthode d'évaluation prévue pour l'action :

# Fiche 3: Budget de l'action

Année \_\_\_\_\_ ou exercice du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Montant en euro

Montant en euro

CHARGES		Activités d'intérêt général local	Activités à caractère marchand ou concurrentiel	PRODUITS		Activités d'intérêt général local	Activités à caractère marchand ou concurrentiel
CHARGES DIRECTES				RESSOURCES DIRECTES			
<b>60 - Achats</b>				<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>			
Achats matières et fournitures				<b>73 - Concours publics</b>			
Autres fournitures				<b>74 - Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>			
				Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page			
<b>61 - Services extérieurs</b>							
Locations							
Entretien et réparation							
Assurance				Conseil-s Régional(aux) :			
Documentation							
<b>62 - Autres services extérieurs</b>				Conseil-s Départemental (aux) :			
Rémunérations intermédiaires et honoraires							
Publicité, publication							
Déplacements, missions				Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:			
Services bancaires, autres				Ville de Marseille			
<b>63 - Impôts et taxes</b>							
Impôts et taxes sur rémunération							
Autres impôts et taxes				Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :			
<b>64 - Charges de personnel</b>				Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)			
Rémunération des personnels				L'agence de services et de paiement (emplois aidés)			
Charges sociales				Autres établissements publics			
Autres charges de personnel				Aides privées (fondation)			
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>				<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>			
				756. Cotisations			
				758. Dons manuels - Mécénat			
<b>66 - Charges financières</b>				<b>76 - Produits financiers</b>			
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>				<b>77 - Produits exceptionnels</b>			
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>				<b>78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</b>			
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés</b>				<b>79 - Transfert de charges</b>			
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET				RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET			
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>							
<b>Frais financiers</b>							
<b>Autres</b>							
<b>TOTAL DES CHARGES</b>				<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			

## CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

**La subvention sollicitée de** \_\_\_\_\_ **€**, objet de la présente demande représente \_\_\_\_\_ **%** du total des produits du projet  
(montant sollicité/total du budget) x 100.

<sup>5</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>6</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

## Fiche 4: Attestation sur l'honneur pour le dossier EX.....

Le droit d'accès aux informations prévu par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) .....  
représentant(e) légal(e) de l'association

*Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci.*

**Déclare :**

que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

certifie que le président, le trésorier et le secrétaire ne sont ni élu(e)s ni agent de la Ville de Marseille en lien avec l'activité de l'association ou la procédure d'attribution de la ou des subventions demandées ;

que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)

inférieur ou égal à 200 000 €

supérieur à 200 000 €

demander une subvention de : € au titre de l'année ou exercice

que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Renseignements complémentaires concernant l'association

Votre association bénéficie-t-elle d'une reconnaissance d'utilité publique ou d'un agrément?

oui

non

**Si oui** merci de communiquer ici :

le type d'agrément : .....

l'organisme qui l'a délivré : .....

la date d'attribution : .....

Activités principales réalisées : .....

.....

Outre ces activités bénévoles, l'association a-t-elle des activités payantes ?  oui  non

Si oui, lesquelles ? .....

**Tarifs pratiqués :**

Y a-t-il une billetterie ?  oui  non

Existe-t-il un tarif "social" ?  oui  non

Si oui, précisez : .....

Identités et adresses des structures relevant du secteur marchand liées par convention avec l'association ou un membre de l'association:

.....

**Locaux occupés par l'association :**

Surface : .....m <sup>2</sup>	Propriété de l'association :      oui                      non
Location: loyer /an: ..... €	Charges/an : ..... €
Mis à la disposition par une collectivité :	oui                      non
Si oui laquelle ?.....	
Le cas échéant merci de rattacher en ligne le bail ou la convention dans la rubrique « Mon association » « Pièces permanentes » « Documents thématiques complémentaires ».	
En cas de locaux communs à d'autres usagers, indiquer les créneaux horaires d'utilisation :	

**Bénéfice d'avantages en nature :**

Fluides (eau, gaz, électricité...)	oui	non
Mobiliers	oui	non
Consenti par la Ville de Marseille	oui	non
Matériels informatiques	oui	non
Consentis par un autre organisme	oui	non
Autres (précisez) :.....		
Si oui, lequel ? .....		
Montant total des avantages consentis : .....		

**Moyens humains de l'association :**

Cumul des trois salaires annuels bruts les plus élevés de.....€

Organismes/ services	N-3	N-2	N-1
Europe			
Etat			
Région			
Département			
CAF/FAS			
Métropole AMP			
Ville - Culture Social Sports Autres			

### Subventions déjà sollicitées pour l'année de la demande

Organismes/services	Services	Montant
Europe		
Etat		
Région		
Département		
CAF/FAS		
Métropole AMP		
Ville - Culture Social Sports Autres		

Fait, le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

**Signature du Président ou de la personne habilitée (joindre le pouvoir afférant)**

**Nom, prénom et qualité :** .....

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

## Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"... ) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité ayant accordé la subvention publique	Montant



## Fiche 5: Attestation de non modification du bureau

Je soussigné(e),

**Nom\* : Prénom\*** .....

Président(e) de l'Association\* :.....

Adresse (siège social)\*:.....  
.....  
.....  
.....

Certifie qu'il n'y a eu aucun changement dans la composition du bureau de l'association depuis la décision prise le\*.....conformément au récépissé de déclaration en Préfecture du\* :  
.....

Fait à Marseille, le\*

Signature\*

\* à compléter

## ANNEXE 1 - Contrat d'engagement républicain

En application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, le Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 a arrêté un Contrat d'engagement républicain précisant les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

### ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

### ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

### ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

### ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

### ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

### ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

### ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.